



Baccalauréat technologique 2021

série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV)



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Le contexte

Le baccalauréat 2021 : un nouveau cadre

- Spécialisation progressive pour une poursuite d'études efficiente
- Accompagnement au choix de l'orientation
- Simplification de l'examen

Pour le MAA

Continuité des politiques publiques

- meilleure prise en compte de l'agroécologie dans les référentiels
- intégration des orientations relatives à la loi d'avenir pour l'agriculture
- états généraux de l'alimentation

Maintien des spécificités de l'enseignement agricole

- organisationnelles
- pédagogiques

Comment ?



Production d'un référentiel

Équipes
pédagogiques

Instances
consultatives



Bureau des diplômes
de l'enseignement
technique

Inspection de
l'enseignement
agricole

Cadre réglementaire

Trois arrêtés co-signés MENJ-MAA :

- Arrêté du 10 décembre 2018 relatif aux **épreuves anticipées du baccalauréat technologique, série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV)** (JO du 15 décembre 2018)
- Arrêté du 31 juillet 2018 portant **organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale** des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, **série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV)** (JO du 24 août 2018)
- Arrêté du 31 juillet 2018 relatif aux **épreuves du baccalauréat technologique série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV)** préparé dans les établissements de l'enseignement agricole à compter de la session 2021 (JO du 24 août 2018)

Cadre réglementaire

Arrêtés propres au MAA

- Arrêté du 22 février 2019 relatif aux **dispositions transitoires** liées à la réforme du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) à compter de la session 2021
- Arrêté du 22 mars 2019 relatif au **référentiel de formation** de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique
- Arrêté du 2 mai 2019 fixant les **grilles horaires** de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant» (STAV) du baccalauréat technologique
- Arrêté du [] relatif aux modalités d'organisation et de prise en compte des évaluations réalisées en cours de formation dans les classes conduisant au baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie du vivant » (STAV) préparé dans les établissements de l'enseignement agricole à compter de la session 2021 (CNEA courant avril 2019)

Cadre réglementaire

Note de service relative au cadrage de l'évaluation du baccalauréat technologique STAV du 24 avril 2019

Documents sous la responsabilité de l'inspection

Documents d'accompagnement : avril 2019

L'architecture

	Modules	Disciplines	Volume horaire en première	Volume horaire en terminale
Enseignements communs	C1 – Langue française, littérature et autres arts	Français	3h30	/
	C2 – Langues et cultures étrangères	LVA , LVB	3h30	3h30
	C3 – Pratiques physiques, sportives et artistiques	EPS	2h	2h
	C4 – Pratiques mathématiques et numériques	Mathématiques	3h	3h
		TIM	0h30	0h30
	C5 – Culture humaniste et citoyenneté	Histoire-géographie	1h30	1h30
		EMC	0h30	0h30
		ESC	1h	1h
Philosophie		/	2h	
Enseignements de spécialité	S1 - Gestion des ressources et de l'alimentation (en première et terminale)	Biologie-écologie	6h45	6h45
		Sciences et techniques agronomiques		
		Physique-chimie		
		Sciences et techniques des équipements		
	S2 - Territoires et sociétés (en première)	SESG	2h30	/
		ESC		
	S3 - Technologie (en première)	Sciences et techniques du domaine technologique	3h	/
S4 - Territoires et technologie (en terminale)	SESG	/	4h30	
	Sciences et techniques du domaine technologique			
Enseignements optionnels	LVC ; pratiques physiques et sportives ; hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles ; pratiques professionnelles		3h	3h
Pluridisciplinarité	Toutes disciplines		2h30	2h30
Accompagnement personnalisé centré sur le choix de l'orientation			2h	2h

	Modules	Disciplines	Volume horaire en première	Volume horaire en terminale
Enseignements communs	C1 – Langue française, littérature et autres arts	Français	3h30	/
	C2 – Langues et cultures étrangères	LVA , LVB	3h30	3h30
	C3 – Pratiques physiques, sportives et artistiques	EPS	2h	2h
	C4 – Pratiques mathématiques et numériques	Mathématiques	3h	3h
		TIM	0h30	0h30
	C5 – Culture humaniste et citoyenneté	Histoire-géographie	1h30	1h30
		EMC	0h30	0h30
		ESC	1h	1h
		Philosophie	/	2h

	Modules	Disciplines	Volume horaire en première	Volume horaire en terminale
Enseignements de spécialité	S1 - Gestion des ressources et de l'alimentation (en première et terminale)	Biologie-écologie	6h45	6h45
		Sciences et techniques agronomiques		
		Physique-chimie		
		Sciences et techniques des équipements		
	S2 - Territoires et sociétés (en première)	SESG	2h30	/
		ESC		
	S3 - Technologie (en première)	Sciences et techniques du domaine technologique	3h	/
	S4 - Territoires et technologie (en terminale)	SESG	/	4h30
Sciences et techniques du domaine technologique				

Enseignements optionnels	LVC ; pratiques physiques et sportives ; hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles ; pratiques professionnelles	3h	3h
Pluridisciplinarité	Toutes disciplines	2h30	2h30
Accompagnement personnalisé centré sur le choix de l'orientation		2h	2h

- *La « section européenne » et l'unité facultative « engagement citoyen » peuvent être proposées aux élèves du baccalauréat technologique selon la réglementation dédiée. Ces enseignements viennent alors s'ajouter aux enseignements optionnels choisis par l'élève le cas échéant.*

Les finalités des modules

Enseignements communs

Enseignements de spécialité



Transition

- Structure modulaire maintenue
- **Enseignements de spécialité contextualisés, déclinés autour de 5 domaines technologiques : aménagement, production, services, transformation, agroéquipement**
- Accompagnement au choix de l'orientation

Il s'agit à présent d'aborder :

- Les finalités du diplôme
- Les stages
- La pluridisciplinarité
- Le grand oral
- Le nouvel examen
- Les grilles horaires

Le référentiel de diplôme



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDIR NATURE

Référentiel de diplôme
Baccalauréat technologique
"Sciences et technologies de l'agronomie
et du vivant"



Finalités du diplôme

- Poursuite d'études courtes ou longues
- Métiers en relation avec l'ensemble des champs professionnels couverts par le MAA
- Enjeux sociétaux

Stages individuels et collectifs

- **3 semaines de stages individuels prises sur la scolarité**
- *2 semaines de stages individuels prises hors période scolaire*
 - Finalités :
 - Mise en œuvre d'un processus technologique
 - Démarche d'investigation en lien avec le projet conduit pour l'épreuve terminale
 - Projet d'orientation
- **3 semaines de stages collectifs prises sur la scolarité**
 - Territoires
 - Étude d'une activité dans un territoire
 - Éducation à la santé et au développement durable

La pluridisciplinarité

155 heures



**7 thématiques et finalités
fixées par le référentiel**

**1 thématique au choix de
l'équipe en fonction des
problématiques locales**

**Des minima horaires fixés
pour chaque thématique**

**Des modules associés
pour chaque thématique**

	FINALITÉS	THÉMATIQUES	MODULES ASSOCIÉS	VOLUME HORAI RE MINIMUM
1	Il s'agit d'amener les élèves à engager une réflexion éthique (personnelle et professionnelle) sur la question des ressources naturelles pour produire et consommer autrement.	Gestion des ressources naturelles et de l'alimentation dans la société contemporaine	C5 S1 S2 S4	30h
2	Il s'agit d'amener les élèves à identifier un choix dans une activité donnée, à le resituer dans un moment et un contexte et à repérer des solutions alternatives.	Choix technique, contexte, décision (en lien avec le domaine technologique)	S3 C4	15h
3	Il s'agit d'amener les élèves à mettre en évidence comment les processus techniques soulèvent des questions sociétales et/ou environnementales, et inversement, comment des questions sociétales et/ou environnementales conduisent à des remises en cause, voire à des évolutions des processus techniques.	Activité ou processus techniques et enjeux sociétaux (en lien avec le domaine technologique)	S4 S1 S2 C5	15h
4	Il s'agit d'amener les élèves à appréhender les processus de fonctionnement des sols pour mieux les valoriser et les préserver.	Chimie et sol	S1 C4	15h
5	Il s'agit d'amener les élèves à appréhender les enjeux de la transition numérique à l'heure où les technologies digitales impactent la vie sociale et/ou professionnelle	Pratiques sociales et professionnelles du numérique	C4 C5 S1 S4	15h
6	Il s'agit d'amener les élèves à réaliser la chaîne énergétique d'un équipement professionnel pour appréhender la consommation d'énergie et l'optimiser dans une perspective de durabilité.	Chaîne énergétique d'un équipement professionnel	S1 S4	15h
7	Il s'agit d'amener les élèves à découvrir et analyser les étapes de la transformation alimentaire et du contrôle de la qualité par l'intermédiaire d'une fabrication de produit	De la matière au produit fini	S1 C4	15h
8	À définir par l'équipe pédagogique	A définir par l'équipe pédagogique	A définir par l'équipe pédagogique	15h



Le « Grand Oral »



Finalité de l'épreuve :

Conduire un projet centré sur un enjeu du monde contemporain et en débattre à l'oral.

Descriptif de l'épreuve :

A partir de l'expérience acquise dans son parcours de formation (Enseignement, stages individuels et collectifs) et de son intérêt personnel, le candidat questionne un sujet sensible de son choix adossé aux enseignements de spécialité et argumente son point de vue dans un exposé suivi d'un entretien avec un jury

Attendus de l'épreuve :



Démarche d'investigation

Questionnement d'un sujet



Argumentation

Aptitude à communiquer

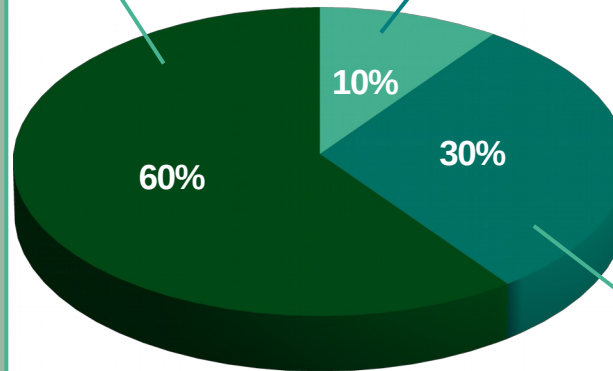
Typologies des épreuves – Candidats voie scolaire

Épreuves ponctuelles terminales (60%) identiques pour tous les candidats (voie scolaire et hors CCF) :

- Français : épreuves anticipées écrite **et orale**
- Philosophie : EPT écrite
- Gestion des ressources et de l'alimentation : EPT écrite
- Territoires et technologie : EPT écrite
- Épreuve orale terminale : EPT orale

Chaque épreuve est coefficientée.

C'est la moyenne obtenue aux épreuves ponctuelles terminales qui sera prise en compte pour une part de 60 % de la note finale.



Contrôle continu bulletin (10%) :

La note de contrôle continu correspond à la moyenne des notes reportées sur le bulletin scolaire pour les enseignements suivants : Français, Philosophie, ESC, Histoire-géographie, EMC, LVA, LVB, Mathématiques, TIM, EPS, toutes les disciplines des enseignements de spécialité, le ou les enseignements optionnels.

Cette moyenne sera prise en compte pour une part de 10% de la note finale.

Contrôle en cours de formation (30%) :

Les CCF sont prévus pour les disciplines suivantes : LVA, LVB, EPS, Mathématiques/TIM, Physique-chimie, Territoires et sociétés, Histoire-géographie, ESC, Technologie.

Les CCF n'ont pas de coefficient.

C'est la moyenne obtenue à l'ensemble des CCF qui sera prise en compte pour une part de 30 % de la note finale.

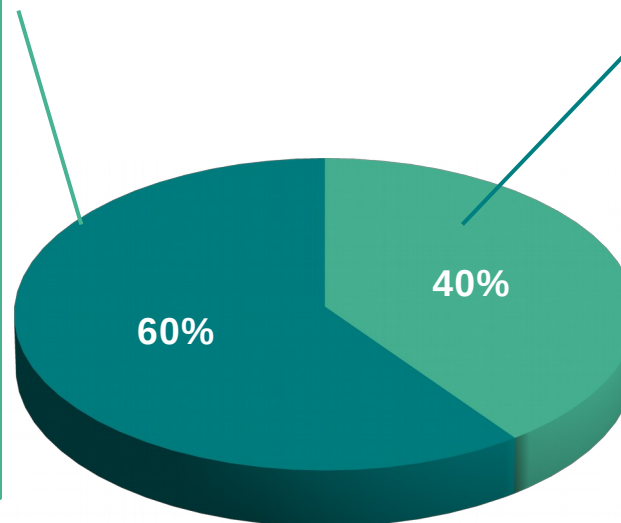
Typologies des épreuves – Autres candidats

Épreuves ponctuelles terminales (60%) identiques pour tous les candidats (voie scolaire et hors CCF) :

- Français : épreuves anticipées écrite et orale
- Philosophie : EPT écrite
- Gestion des ressources et de l'alimentation : EPT écrite
- Territoires et technologie : EPT écrite
- Épreuve orale terminale : EPT orale

Chaque épreuve est coefficientée.

C'est la moyenne obtenue aux épreuves ponctuelles terminales qui sera prise en compte pour une part de 60 % de la note finale.



Épreuves ponctuelles terminales spécifiques aux candidats hors CCF (40%) :

Ces épreuves sont prévues pour les disciplines suivantes : LVA, LVB, EPS, Mathématiques/TIM, Physique-chimie, Territoires et sociétés, Histoire-géographie/ESC.

Ces épreuves n'ont pas de coefficient.

C'est la moyenne obtenue à l'ensemble de ces épreuves qui sera prise en compte pour une part de 40 % de la note finale.

Nouvel examen

Modules	Enseignements communs	Nature de l'épreuve	Coefficient	
C1 - Langue française, littérature et autres arts	- Français	EPT écrite anticipée EPT orale anticipée	5 5	Contrôle continu bulletin
C2 - Langues et cultures étrangères	- Langue vivante A - Langue vivante B	CCF CCF	-	
C3 - Pratiques physiques, sportives et artistiques	- Éducation physique et sportive	CCF	-	
C4 - Pratiques mathématiques et numériques	- Mathématiques - TIM	CCF	-	
C5 - Culture humaniste et citoyenneté	- ESC	CCF	-	
	- Philosophie	EPT écrite	4	
	- Histoire-géographie	CCF	-	
	Enseignements de spécialité			
S1 - Gestion des ressources et de l'alimentation	- Biologie-écologie - STA - Physique-chimie - STE	EPT écrite (STA + Biologie-écologie)	16	
		CCF (Physique-chimie)	-	
S2 - Territoires et sociétés	- SESG - ESC	CCF en première	-	
S3 - Technologie en première	- Sciences et techniques du domaine technologique	CCF	-	
S4 - Territoires et technologie en terminale	- SESG - Sciences et techniques du domaine technologique	EPT écrite (SESG + Sciences et techniques du domaine technologique)	16	
		Épreuve orale terminale	14	
	Enseignements optionnels			

Jun
année de la
1^{ère}

Jun
année de la
terminale

Vacances de
printemps

Jun
année de la
terminale

Épreuves du deuxième groupe

- Proposées aux candidats ayant obtenu une **moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20** aux épreuves du premier groupe
- Ne portent que sur les épreuves ponctuelles terminales **écrites** communes à tous les candidats (voie scolaire et hors CCF)
- 2 épreuves **au choix** parmi :
 - Français
 - Philosophie
 - Gestion des ressources et de l'alimentation
 - Territoires et technologie : SESG

Les grilles horaires

Bac Techno/Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant - Agroéquipement

Arrêté du 31 juillet 2018

Durée 2 ans - A partir du 01/09/2019

Enseignements obligatoires			Horaire élève sur 62 semaines				Horaire supplémentaire enseignant			
Disciplines	Commentaire	seuils	TOTAL	Cours ou TP ou TD	Pluri *	Horaire hebdo. indicatif (heures pluri)	Pluri *	Type d'heures	Seuil mini. d'attribution	Volume horaire
Lettres modernes	C1,C5 (philosophie)	27 seuil indicatif	170,50	170,50		2,75				
Histoire-Géographie	C5 et C5 EMC	27 seuil indicatif	124,00	124,00		2,00				
Langue vivante	C2 LVB	20 seuil indicatif	108,50	108,50		1,75				
Langue vivante	C2 LVA	20 seuil indicatif	108,50	108,50		1,75				
Éducation socioculturelle	C5,S2	27 seuil indicatif	93,00	93,00		1,50				
E.P.S.	C3	27 seuil indicatif	124,00	124,00		2,00				
Biologie-Economie	S1	27 seuil indicatif	155,00	155,00		2,50				
Mathématiques	C4	27 seuil indicatif	186,00	186,00		3,00				
Physique-Chimie	S1	27 seuil indicatif	170,50	170,50		2,75				
TIM	C4	19 seuil indicatif	31,00	31,00		0,50				
SESG/Gest entreprise	S2	27 seuil indicatif	46,50	46,50		0,75				
SESG/Gest entreprise	S3,S4	19 seuil indicatif	62,00	62,00		1,00				
Sc et Tech. Agronomiques	S3,S4 PV ou PA	19 seuil indicatif	31,00	31,00		0,50				
Sc techno équip/Agroéquip	S3,S4	19 seuil indicatif	93,00	93,00		1,50				
Sc et tech pro	S1 STA/PV et PA, STE	27 seuil indicatif	124,00	124,00		2,00				
Sc et tech pro	S3,S4	19 seuil indicatif	15,50	15,50		0,25				
Non affecté								Stages collectifs		93,00
Non affecté			155,00		155,00		155,00	Vie de classe ***		20,00
Non affecté								Accompagnement à l'orientation **		62,00
Non affecté								Gestion des groupes à effectif réduit	27	310,00
Non affecté								Gestion des groupes à effectif réduit	19	124,00
Total			1798,00	1643,00	155,00	26,50	155,00	Total maxi		609,00
+ activités pluridisciplinaires						2,50				
+ accompagnement au choix de l'orientation**			124,00			2,00				
Total général			1922,00			31,00				

8 semaines de stage dont 6 semaines prises sur la scolarité (3 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes et 3 semaines de stage collectif)

Les heures libérées par les 6 semaines de stage prises sur la scolarité permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.

* Pluridisciplinarité : les seuils indicatifs ne s'appliquent pas

** l'accompagnement au choix de l'orientation peut être organisé selon des séquences autres qu'hebdomadaires *** heures de vie de classes à raison de l'équivalent de 20 heures élèves sur les 2 années scolaires



Enseignements communs

Enseignements obligatoires			Horaire élève sur 62 semaines			
Disciplines	Commentaire	seuils	TOTAL	Cours ou TP ou TD	Pluri *	Horaire hebdo. indicatif (hors pluri)
Lettres modernes	C1,C5 (philosophie)	27 seuil indicatif	170,50	170,50		2,75
Histoire-Géographie	C5 et C5 EMC	27 seuil indicatif	124,00	124,00		2,00
Langue vivante	C2 LVB	20 seuil indicatif	108,50	108,50		1,75
Langue vivante	C2 LVA	20 seuil indicatif	108,50	108,50		1,75
Education socioculturelle	C5,S2	27 seuil indicatif	93,00	93,00		1,50
E. P. S.	C3	27 seuil indicatif	124,00	124,00		2,00
Mathématiques	C4	27 seuil indicatif	186,00	186,00		3,00
TIM	C4	19 seuil indicatif	31,00	31,00		0,50



Enseignements de spécialité

Biologie-Ecologie	S1	27 seuil indicatif	155,00	155,00		2,50
						3,00
Physique-Chimie	S1	27 seuil indicatif	170,50	170,50		2,75
						0,50
SESG/Gest entreprise	S2	27 seuil indicatif	46,50	46,50		0,75
SESG/Gest entreprise	S3,S4	19 seuil indicatif	62,00	62,00		1,00
Sc. et Tech. Agronomiques	S3,S4 PV ou PA	19 seuil indicatif	31,00	31,00		0,50
Sc techno équip/Agroéquip	S3,S4	19 seuil indicatif	93,00	93,00		1,50
Sc et tech pro	S1 STA/PV et PA, STE	27 seuil indicatif	124,00	124,00		2,00
Sc et tech pro	S3,S4	19 seuil indicatif	15,50	15,50		0,25
Non affecté						
Non affecté			155,00		155,00	
Non affecté						
Non affecté						
Non affecté						
Total			1798,00	1643,00	155,00	26,50
+ activités pluridisciplinaires						2,50
+ accompagnement au choix de l'orientation**			124,00			2,00
Total général			1922,00			31,00

Grille horaire

8 semaines de stages

3 semaines de stages collectifs prises sur la scolarité

3 semaines de stages individuels prises sur la scolarité

2 semaines de stages individuels hors scolarité

Accompagnement au choix de l'orientation peut être organisé selon des séquences autres qu'hebdomadaires

Les heures de vie de classe à raison de l'équivalent de 20 heures élèves sur les deux années scolaires

Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités

Les enjeux

- Accompagner les équipes à s'approprier les espaces d'autonomie offerts pour construire des dispositifs de formation cohérents
- Accompagner au mieux les apprenants dans leur choix d'orientation